



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 72

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 19
Absents excusés : 07
Procurations : 06
Absents : 01
Nombre de suffrages
exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 07 Septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISSETTE Patrick, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine

Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. ROLI Jordan, M. WALLOT Geoffrey donne pouvoir à Mme MANNINO Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme DELAIRE Emeline, Mme JABEL LAFOU Samia donne pouvoir à M. LIENARD Matthieu, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

Etai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine, Mme JABEL LAFOU Samia, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

Etai(ent) absent(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
01 Septembre 2023

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le projet de Programme Local de l'Habitat PLH4-2024-2029

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Valenciennes Métropole a engagé début 2022 la révision de son Programme Local de l'Habitat afin de se doter de nouveaux objectifs en la matière pour la période 2024/2029. Un important travail collectif a été mené avec les communes, les institutions, les organismes logeurs et les associations œuvrant dans le domaine du logement afin de partager le diagnostic, notamment au regard du marché local, et d'élaborer les axes stratégiques du futur PLH.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 SEP. 2023

Affichage le :

18 SEP. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Les propositions du PLH s'intègrent dans les orientations du SCOT, du PCAET et viendront renforcer les dispositions du Contrat de Ville notamment en matière de mixité sociale. Par ailleurs, elles s'appuient sur les dynamiques de marchés résidentiels du territoire qui font l'objet d'une analyse approfondie.

Les orientations stratégiques suivantes constituent le fondement du programme d'actions que Valenciennes Métropole développera en matière d'habitat dans les 6 prochaines années :

1. Rééquilibrer l'offre locative sociale sur le territoire de Valenciennes Métropole, et poursuivre la mise en œuvre d'une politique de peuplement équilibrée, garante d'une mixité sociale vertueuse ;

.../...

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230907-DELIB09_070923-DE

S²LO

.../...

2. Diversifier l'offre de logements intermédiaire afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération, des ménages modestes sur les communes au marché immobilier en déprise ;
3. Lutter contre le développement de la vacance, avec un objectif ambitieux de « zéro vacant » supplémentaire d'ici 2029 ;
4. Améliorer la qualité du parc de logement social et privé, notamment thermique en cohérence avec le Plan Climat et poursuivre la lutte contre le logement indigne ;
5. Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous, en apportant une réponse adaptée aux besoins spécifiques pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et mettre en œuvre le schéma départemental en faveur de l'accueil des gens du voyage.

Les 2 premières orientations seront territorialisées en fonction des caractéristiques des communes et seront déclinées sur les 4 groupes de communes suivants :

Groupe 1 : les communes déficitaires au regard de la Loi SRU : Maing et Hergnies ;

Groupe 2 : les communes où il convient de développer une offre locative sociale complémentaire : Valenciennes, Saint-Saulve, Aulnoy-lez-Valenciennes, Petite-Forêt, Crespin et Quarouble ;

Groupe 3 : les communes où il convient de développer prioritairement une offre en diversification, notamment en accession sociale : Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, Thivencelle, Marly, Onnaing et Quièvrechain ;

Groupe 4 : les autres communes où pourront être développées des opérations mixtes en location/accession en fonction des opportunités foncières.

Le présent projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire du 27 juin 2023.

Aussi, conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, il importe de recueillir l'avis des 35 conseils municipaux des communes de Valenciennes Métropole et du SIMOUV en charge du SCOT.

Cette consultation fera l'objet d'un bilan lors du Conseil Communautaire d'octobre 2023, pour une adoption définitive, après avis de l'Etat, lors du Conseil Communautaire de décembre 2023.

Ce quatrième PLH de Valenciennes Métropole constituera la base de la prochaine convention de délégation des aides à la pierre qui définira, pour la période 2024/2029, les moyens dédiés à notre territoire par l'Etat et l'ANAH pour la mise en œuvre de notre politique de l'habitat.

En appuyant sa réflexion sur les documents reçus, à savoir le diagnostic/évaluation, les orientations et le programme d'actions,

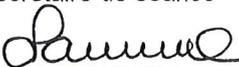
après délibération

à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix)

le **Conseil Municipal**

VALIDE le projet de Programme Local de l'Habitat 2024/2029 de Valenciennes Métropole.

La Secrétaire de séance


Stéphanie MANNINO



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 07 Septembre 2023
Le Maire,



Philippe GOLINVAL